

# L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA).

Bernard VALLERIE

IUT2 département « carrières sociales »

Université Grenoble Alpes

ACEPP, le 30/5/16

[bernard.vallerie@iut2.upmf-grenoble.fr](mailto:bernard.vallerie@iut2.upmf-grenoble.fr)

# Plan de la présentation

- Une référence à Paul Ricoeur
- Citoyenneté
- Justice sociale
- Le modèle du « sauveur » dans les interventions sociales
- L'hypothèse des « carences » et l'hypothèse du « grand soir »
- L'approche centrée sur le DPA des personnes et des collectivités
- Les récentes préconisations nationales concernant les interventions sociales

## Une référence à Paul Ricoeur (*Parcours de la reconnaissance*, 2004, Paris, eds Stock)

Tout être humain cherche constamment à se dépasser et à s'épanouir.

Reconnaissance de certaines capacités fondamentales :

- pouvoir dire : utiliser ses propres mots ;
- pouvoir faire ;
- pouvoir raconter et se raconter : outil de structuration identitaire ;
- l'imputabilité : s'octroyer et se voir octroyer la paternité de ses actions.

Ces capacités ne peuvent se déployer que dans la relation aux autres et en fonction de l'accessibilité aux ressources (éducatives, économiques, etc).

# Pouvoir faire

- Capacité de produire des événements dans la société.
- « La souffrance n'est pas uniquement définie par la douleur physique, ni même par la douleur mentale, mais par la diminution, voire la destruction de la capacité d'agir, du pouvoir-faire, ressenties comme une atteinte à l'intégrité du soi ». (Ricoeur, P. 1990. *id*, p. 223).

# La reconnaissance

- C'est la réciprocité, la mutualité qui seules permettent de parler de reconnaissance au sens fort.
- La recherche de la reconnaissance pour tous implique donc de privilégier certaines modalités du « vivre ensemble » plus compatibles que d'autres au regard de la possibilité de pouvoir se dire, faire, etc.
- Il est essentiel de disposer d'un espace commun favorisant une gestion équitable des ressources et de leurs modalités d'accès.

# Citoyenneté

- « Les enjeux de la pleine citoyenneté :
  - Avoir une place : exister parmi les autres avec les mêmes conditions et le même traitement ;
  - Avoir sa place : contribuer activement à la société tout en ayant la reconnaissance des autres ;
  - Etre sujet : avoir la certitude de sa propre valeur. S'impliquer dans les décisions qui nous concernent, se faire entendre. »

(Clément, M, 2008, Partir de l'exclusion pour penser la citoyenneté, *Le partenaire*, vol. 17, n°1, pp. 5-9).

# Justice sociale

- Référence à Armatya Sen :
  - « Liberté négative » : absence de coercition (nous ne sommes pas empêchés d'exercer une liberté)
  - « Liberté positive » : possibilité concrète d'user de cette liberté.
- L'exercice d'un droit est donc subordonné à la disponibilité et à l'accessibilité de ressources.
- « Justice sociale : soutien à la possibilité concrète d'agir (épanouissement) au moyen de la mise à disposition des ressources nécessaires (équité) à la conduite d'un changement d'intérêt collectif (bien commun) ».

# Le modèle du « sauveur » dans les interventions sociales

Le sauveur « sait ce qui est bon pour l'autre ».

Il ne s'appuie que sur ses propres connaissances, sur son propre point de vue pour conduire l'intervention.

Il réfute l'intérêt de la prise en compte des connaissances issues de l'expérience.

Une telle posture provoque l'*infantilisation* des personnes auprès desquelles il intervient : l'intervenant les traite comme si elles étaient dépourvues de toute compétence.

Si ce modèle est tout à fait pertinent en médecine, il ne l'est pas dans les interventions sociales.

# Le « croisement des savoirs » préconisé par ATD Quart Monde

Savoirs théoriques



Savoirs d'action



Savoirs expérimentiels

« connaissances issues des pratiques »

« connaissance issues d'expériences de vie »

« La connaissance et la réflexion qu'ont les personnes très pauvres, non seulement sur leur situation vécue, mais aussi sur le monde environnant, sur ce qu'il est et sur ce qu'il devrait être pour ne plus exclure les plus faibles, obligent les autres savoirs à se repositionner et à se réajuster ».

(Groupe de recherche action-formation Quart Monde partenaire. 2002. *Le croisement des pratiques*. Paris : Editions Quart Monde. p. 13)

# L'hypothèse des « carences »

- Si une personne éprouve des difficultés d'adaptation ou d'intégration sociale c'est parce qu'il lui manque quelque chose (formation, confiance en soi, motivation, etc.).
- Pour remédier à cette situation, il faut combler la carence.
- Corollaire : une fois la carence comblée, la personne n'aura plus de difficultés.
- Cette référence met l'accent sur les carences plutôt que sur les habilités et les compétences.
- Risque de *stigmatisation* : fait d'assimiler ce que vit la personne avec ce qu'elle est.

# L'hypothèse du « grand soir »

- Les problèmes des personnes sont le produit principal d'une forme d'organisation sociale pathogène.
- Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer les aspects personnels de la situation dans l'intervention.
- L'intervenant se consacre au changement social (renversement de l'ordre établi). Il fait l'impasse sur la dimension personnelle des difficultés vécues par les personnes.

# Les risques de la référence à ces hypothèses

- L'aide apportée ne résout pas le problème ET la personne connaît un échec supplémentaire.
- Risque de *double victimisation* : fait de reprocher à la personne de ne pas réussir à s'en sortir malgré l'aide apportée.

# La prise en compte de ces impacts néfastes et le sentiment d'impuissance professionnelle...

- Ont conduit des intervenants à envisager d'autres manières d'intervenir.
- Ceux-ci visent à développer des interventions sociales contribuant activement, globalement, à l'avènement d'une société plus juste, localement, à l'affranchissement de personnes et de collectivités.

# L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités

Pouvoir d'agir : « *Possibilité concrète pour des personnes ou des collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient* » (Le Bossé, 2008).

Agir : être en mesure de conduire une action consciente, associée à une finalité importante pour soi, ses proches et la collectivité à laquelle on s'identifie.

- Le pouvoir dans l'approche centrée sur le DPA :
- N'est pas associé à l'idée de puissance, ne renvoie pas au désir de domination.
- Est associé à l'application concrète du « possible », renvoie à la possibilité de créer une différence dans le cours des événements (Arendt).
- Le pouvoir est entendu comme une possibilité de poursuivre un objectif.
- L'exercice effectif d'un pouvoir d'action dépend à la fois des opportunités offertes par l'environnement et des capacités des personnes à exercer ce pouvoir.

But de l'intervenant se référant à l'approche centrée sur le DPA :

Mettre en œuvre les conditions susceptibles de favoriser l'atteinte d'objectifs jugés importants par la personne ou la collectivité auprès de laquelle il intervient. C'est-à-dire contribuer au DPA des personnes et des collectivités.

Posture de l'intervenant : celle du passeur. Il n'est plus question de projet « pour » mais de projet « avec ». Il n'est pas question de faire à la place des personnes concernées par l'intervention.

La question de l'accès aux ressources (affectives, éducatives, économiques, etc.) est centrale.

La tâche essentielle de l'intervenant consiste à contribuer, d'une part, à l'identification de l'ensemble des conditions **PERSONNELLES** et **STRUCTURELLES** nécessaires à la conduite du changement visé, d'autre part, à réunir ou actualiser ces conditions.

Il ne se substitue pas aux acteurs politiques mais participe activement à la « gestion de la cité ».

Pour les personnes ayant accumulé une série d'échec, leur rapport à l'action est complètement détérioré. Ils ressentent comme nulle la probabilité de réussir. L'art de l'intervenant réside dans sa compétence à permettre l'émergence d'une cible et de modalités de changement négociées avec ses interlocuteurs.

Il s'agit que ces personnes fassent l'expérience du succès.

L'intervenant ne part pas de l'idée qu'il manque quelque chose aux personnes (hypothèse des carences) mais plutôt qu'elles possèdent des compétences.

# Le recours à l'action

Si l'expression est nécessaire au changement, elle n'est pas suffisante.

C'est le passage à l'action qui s'avère transformateur, qui favorise la prise de conscience.

Etre en mesure de s'attribuer le mérite de la réussite d'une action, aussi mineure paraît-elle, de se percevoir « auteur », contribue au DPA.

Dans l'action naît un monde commun. L'action contribue au fondement du lien social.

# L'intérêt de la référence à l'action collective

L'action collective favorise l'émergence et le développement de l'entraide.

Favoriser le passage d'une conscience individuelle à une conscience collective : « je croyais que mes difficultés personnelles étaient liées à ma personnalité mais je constate que d'autres vivent la même chose que moi ». Puis : « je comprends que mes difficultés sont en partie produites par la manière dont la société est organisée ».

# Un modèle d'analyse des pratiques (Le Bossé) <sup>22</sup>

Introduction  
d'une démarche  
d'action  
conscientisante

Adoption de  
l'unité d'analyse  
« acteur en  
contexte »

Prise en compte  
des contextes  
d'application

Négociation de  
la définition du  
changement  
visé et de ses  
modalités

# Adoption de l'unité d'analyse « acteur en contexte »

Incite l'intervenant à :

S'assurer que sa pratique prenne en compte, de façon concomitante, les obstacles concrets entravant la personne ou le groupe concerné et le développement de ses capacités d'adaptation.

Développer une compréhension nuancée du rôle de la personne ou du groupe dans l'avènement ou le maintien de sa situation.

# Négociation de la définition du changement visé et de ses modalités avec la ou les personnes concernées

Il s'agit bien d'une négociation basée sur une concertation et non sur une simple consultation.

Plus que l'adhésion de la personne ou du groupe, c'est la définition négociée du problème et des solutions envisagées qui est à recueillir.

# Prise en compte des contextes d'application

Incite l'intervenant à tenir compte des spécificités de chaque situation (« ici et maintenant ») dans la conduite de l'intervention.

Il n'est pas possible d'envisager les mêmes modalités de changement d'une situation à une autre.

# Introduction d'une démarche d'action conscientisante

L'intervenant met en place les conditions susceptibles de permettre à la personne ou au groupe concerné de prendre conscience des éléments personnels et structurels ayant contribué à la détérioration de sa situation et à l'amélioration de cette situation.

# Pouvoir d'agir V devoir d'agir

L'approche centrée sur le DPA exclut toute logique prescriptive.

L'injonction au développement de l'autonomie peut renforcer le sentiment d'impuissance face aux événements.

Les politiques sociales actuelles tendent à renvoyer l'individu à ses problèmes et à le laisser seul face à lui-même.

# Les récentes préconisations nationales

Mission de concertation relative aux Etats généraux du travail social, 2015, *Reconnaître et valoriser le travail social*, Rapport de Madame Brigitte Bourguignon, députée du Pas de Calais à Monsieur Manuel Valls, premier ministre, juillet.

« *Ensemble résolument hétérogène, le travail social a toutefois pour vocation commune d'aider à résoudre les problèmes de tous ceux qui subissent des difficultés économiques et sociales. Il opère ainsi dans les failles, dans les contradictions, dans les inégalités de la société, ce qui ne lui donne pas une identité stable mais hybride et incertaine* » (p. 12).

« Le travail social n'est pas un « travail sur autrui », c'est un « travail avec autrui » (p. 20).

« La posture attendue n'est donc plus dans une expertise sur les autres mais dans une expertise avec les autres (passer du diagnosticien au maïeuticien) » (p. 20).

« Maïeutique : méthode pédagogique suscitant la réflexion intellectuelle » (Dictionnaire « Le petit Robert »).

«L'enjeu est de passer du modèle de l'expertocratie (modèle médical avec des rôles séparés, ceux qui savent et ceux qui disent leur problème, professionnels/«usagers») au modèle de catalyseur : le catalyseur en chimie permet une réaction mais se retire à la fin ; il a seulement permis que la réaction se produise » (p. 20)

Etats généraux du travail social, 2015, *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, présenté en Conseil des ministres le 21/10/2015.

« Axe 1. Faire participer les personnes et mieux les accompagner

(...) 1.2 Placer le pouvoir d'agir des personnes au cœur des projets des établissements et des services associatifs et publics » (p. 12).

Je vous remercie pour votre attention.